

Inventaire des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique

CDA de La Rochelle (CDA LR)

Réunion de présentation des résultats de l'inventaire des zones humides au groupe
d'acteurs locaux

Commune de Dompierre-sur-Mer, le 16 novembre 2017 à 18h00

dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

*Etude financée par la communauté d'Agglomération de La Rochelle et l'Agence de
l'Eau Loire-Bretagne.*

Liste des personnes présentes

Le tableau ci-dessous en donne la composition :

NOM Prénom	Fonction	Présent/excuse
<i>Membres du groupe d'acteurs locaux</i>		
Pierre-Jean ALEM	Représentant ONEMA	/
Daniel BOISARD	Représentant association de randonneur	/
Eric BOULERNE	Représentant Nature Environnement 17	/
Philippe DORIN	Agriculteur	/
Emmanuelle FOLTETE	Conseillère municipale	Présente
Bruno GARCIA	Représentant association de Pêche	Excusé
Daniel GAUDIN	Adjoint au maire	Excusé
Roger GERVAIS	Représentant CLE	/
Jacky GUILLAUMIN	Représentant association de chasse	/
Philippe MASSONET	Agriculteur	/
Yves RONTEAU	Représentant du Syndicat de la Rivière de Vaux	Présent
Bertrand LIGNERON	Agriculteur	/
<i>Membres de l'animation</i>		
Capucine CAVAILLES	IIBSN	Présente
Ludovic LUCAS	FMA	/
Anne-Laure BARON	CDA, Service études urbaines	/
Stéphane GILBERT	CDA, Service environnement	Présent
Olivier VEYRE	CDA, Service eau et assainissement	Excusé
Clémence OLLIVIER	Biotope	Présente

La composition du groupe d'acteurs locaux a été arrêtée par délibération du Conseil municipal de Dompierre-sur-Mer en date du 02 septembre 2014.



Nombre de pages : 11

INTRODUCTION

Monsieur Stéphane GILBERT lance la réunion et explique que cette troisième réunion a pour but la présentation de l'inventaire réalisé sur le terrain entre avril 2015 et juillet 2017. Il s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CDA de la Rochelle. Il rappelle que l'étude est pilotée par le service Etudes Urbaines de la CDA avec l'appui technique du Service Environnement.

Il passe la parole à Clémence OLLIVIER qui propose le déroulement de la réunion de la façon suivante :

- Bilan de la concertation suite à l'inventaire,
- Rappel des modalités et des méthodes de réalisation de l'inventaire (à partir d'un diaporama joint au compte rendu),
- Présentation des résultats de l'inventaire des zones humides, par planches de l'atlas cartographiques, puis discussion avec le groupe d'acteurs et remarques.

BILAN DE LA CONCERTATION

La démarche de concertation s'est déroulée en quatre temps :

- Installation du groupe d'acteurs locaux et présentation de la démarche - 02 octobre 2014 ;
- Réunion exploitants agricoles et grands propriétaires fonciers - 06 novembre 2014
- Réunion sur le terrain avec le groupe d'acteurs locaux - 26 novembre 2014 ;
- Mise à disposition du public en mairie des atlas cartographiques du 09 octobre au 06 novembre 2017 ;
- Réunion de restitution des inventaires au groupe d'acteurs locaux - 16 novembre 2017.

Diverses actions de communication ont été mises en œuvre afin de relayer l'information :

- Le site internet de la mairie de Dompierre-sur-Mer et de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pour le lancement de l'étude et la mise à disposition des atlas en mairie ;
- Les exploitants agricoles et les membres du groupe d'acteurs locaux de chaque commune ont été informés par courrier au préalable de la mise à disposition des atlas en mairie - rappelons que la commune a demandé à ce qu'une réunion de présentation de la démarche d'inventaire soit organisée auprès des agriculteurs de la commune ;
- Des affiches ont été réalisées pour informer le public de la mise à disposition des atlas en mairie.

Exemple d'action de communication :



Extrait de l'affichage indiquant la mise à disposition des inventaires en mairie de Saint-Christophe

Notons que la mise à disposition rapide des inventaires en mairie n'a pas permis d'éditer un article dans le Dompierrois, bulletin communal. La mise à disposition de l'inventaire a toutefois été signalée à l'aide d'un panneau lumineux.

Chaque réunion a fait l'objet d'un compte-rendu et les documents (délibérations, compte-rendu, atlas) sont consultables sur le site internet de la CDA de La Rochelle : <http://www.agglo-larochelle.fr/inventaires-des-zones-humides>.

★ Définition des secteurs d'inventaire

L'inventaire doit se réaliser sur l'ensemble du territoire communal à l'exception des surfaces imperméabilisées (bâti et jardins associés).

Cependant, l'inventaire de terrain s'est porté prioritairement sur les secteurs définis dans le cadre de la phase de pré-localisation et sur la base des cartes de pré-inventaire établies à l'issue de la première réunion du groupe d'acteurs locaux en date du 18 septembre 2014 (cf. cartes ci-dessous).

NB : les zones à urbaniser indiquées sur la carte ci-dessous correspondent à celles existantes dans le PLU en vigueur au moment de l'inventaire.

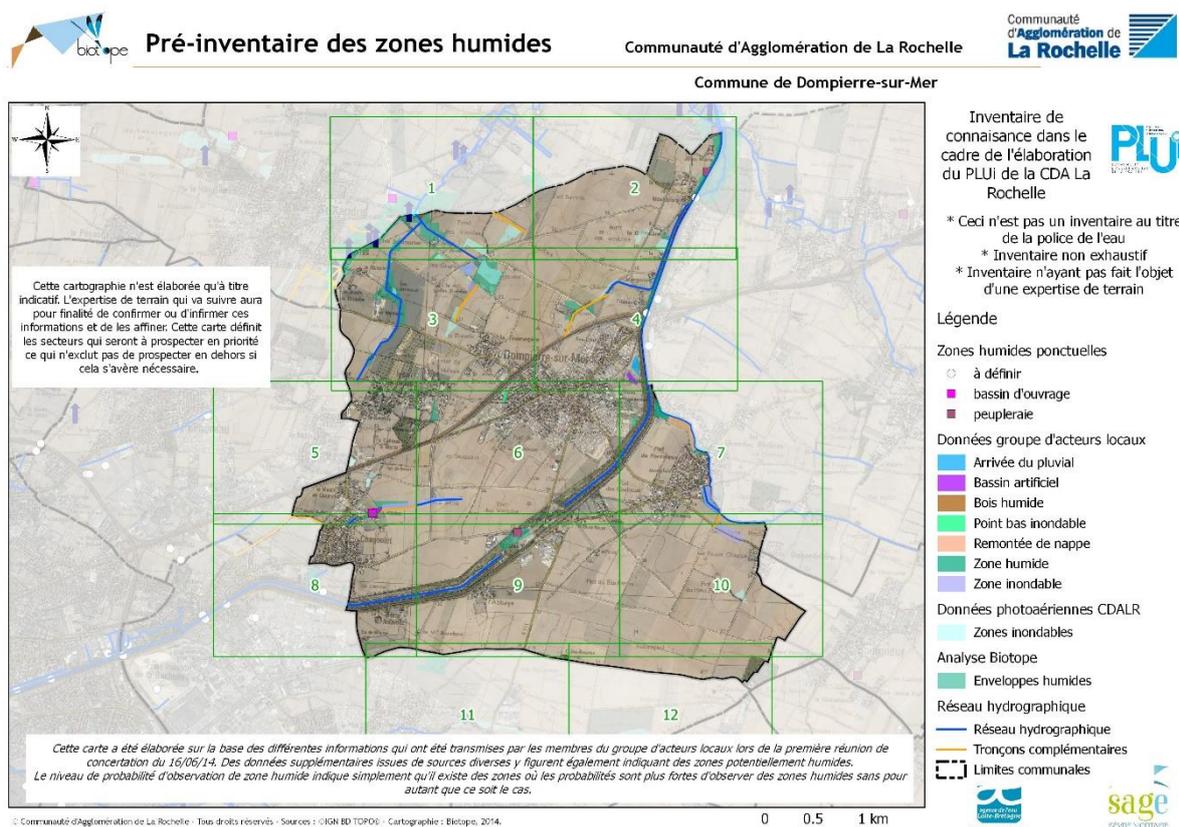


Figure 1 : Pré-inventaire des zones humides – commune de Dompierre-sur-Mer

Identification - Délimitation des zones humides

Tous les secteurs ciblés par le pré-inventaire, en l'absence de végétation caractéristique de zones humides, ont fait l'objet de sondages pédologiques permettant de caractériser les sols et ainsi confirmer ou infirmer la présence d'une zone humide, tel que défini par la méthodologie.

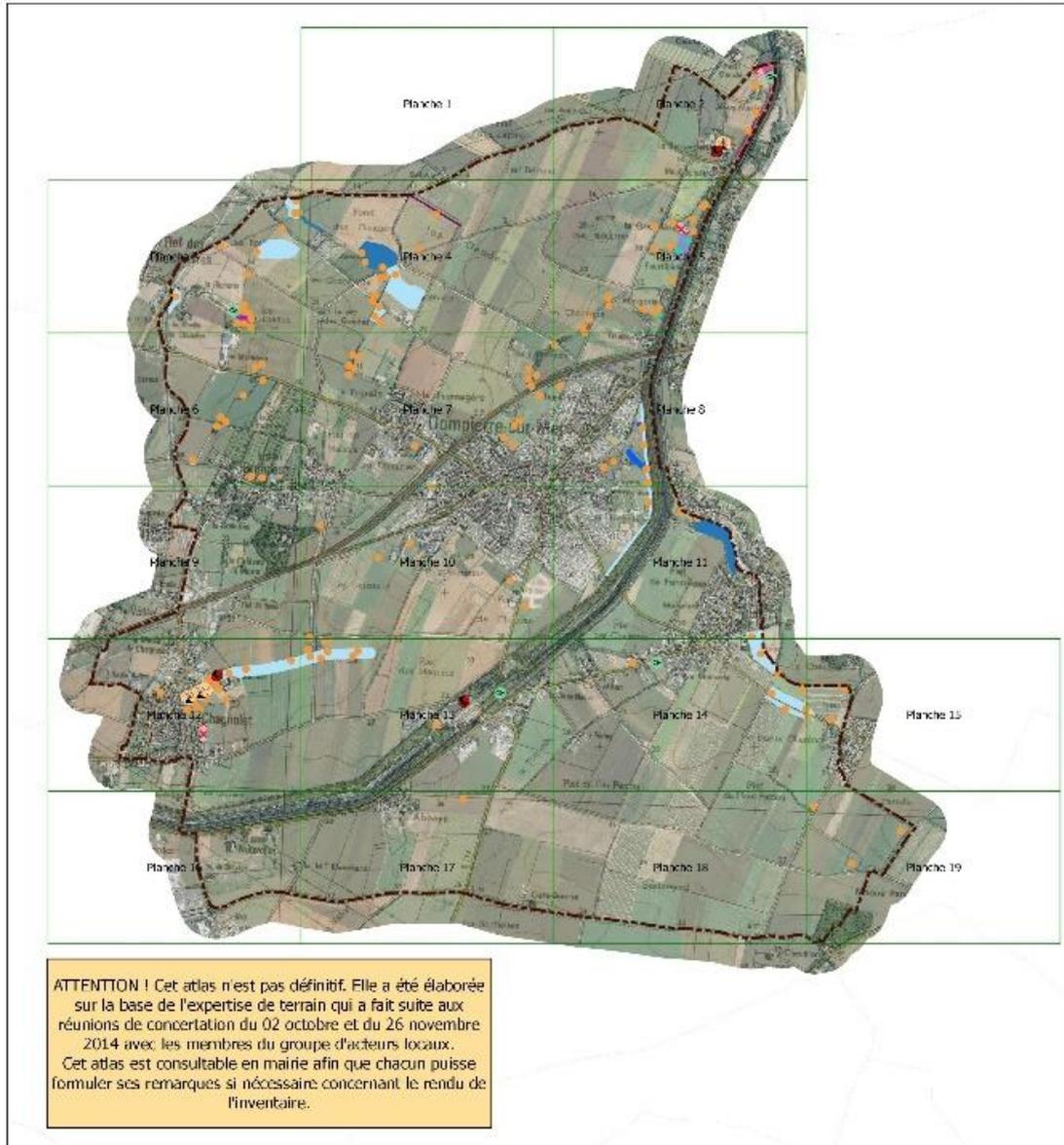
Les inventaires de terrain sur la commune de Dompierre-sur-Mer ont été menés en plusieurs phases, en avril 2015 ainsi qu'en juin et en novembre 2016. Enfin, quelques compléments ont été réalisés juste avant la mise à disposition de l'atlas en mairie en juillet 2017. Aucune difficulté particulière n'a été rencontrée lors des inventaires.

Au total, **150 points de sondages pédologiques** ont été réalisés sur Dompierre-sur-Mer. Pour chacun de ces points, les caractéristiques du sol ont été spécifiées dans une fiche : coordonnées, sol de "zone humide" ou non, classe d'hydromorphie GEPPA (Groupe d'Étude des Problèmes de Pédologie Appliquée), profondeur d'apparition des traces d'hydromorphie.

PRESENTATION DES RESULTATS DE L'INVENTAIRE AU GROUPE D'ACTEURS



Inventaire des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique Commune de Dompierre-sur-Mer (17142) - Document provisoire



ATTENTION ! Cet atlas n'est pas définitif. Il a été élaboré sur la base de l'expertise de terrain qui a fait suite aux réunions de concertation du 02 octobre et du 26 novembre 2014 avec les membres du groupe d'acteurs locaux. Cet atlas est consultable en mairie afin que chacun puisse formuler ses remarques si nécessaire concernant le rendu de l'inventaire.

Sources : IGN (SICAD25/8) (2009), BD "OP08" (2010), BD "OP08" (2010), BD "OP11-08" (2013) - Données CDA, L.R., J155N, BD TOPO® - Cartographie : Biotopo, 2017.

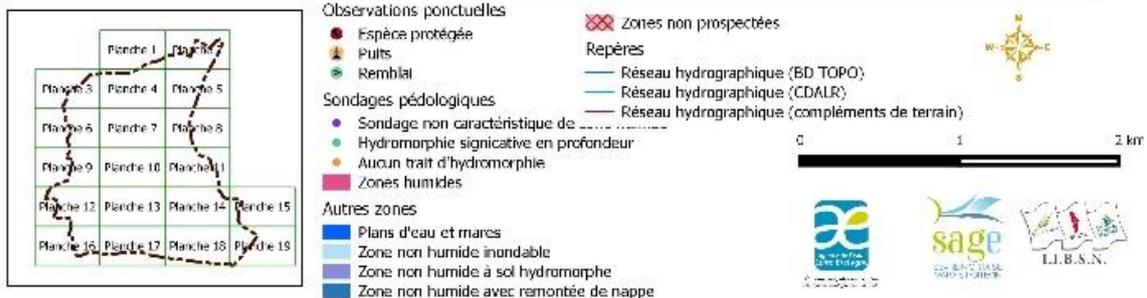


Figure 2 : Cartographie générale des résultats de l'inventaire des zones humides, des plans d'eau et des zones non humides d'intérêt de la commune de Dompierre-sur-Mer

Outre les zones humides recensées, plusieurs zones non humides mais jouant un rôle vis-à-vis de la gestion de l'eau sont été répertoriées. Parmi elles,

- Environ 1,28 ha, inondables ou non, sont qualifiés d'hydromorphes - présentant des traces de présence prolongée d'eau dans le sol au-delà des seuils fixés par l'arrêté du 24 juin 2008 modifié en 2009 - (Figure 5).
- Plus de 38 ha sont qualifiés d'inondables du fait de phénomènes de remontée de nappe et de ruissellement principalement au nord-ouest de la commune (secteur du fond des Gandes/les Grues) et à l'est de la commune.

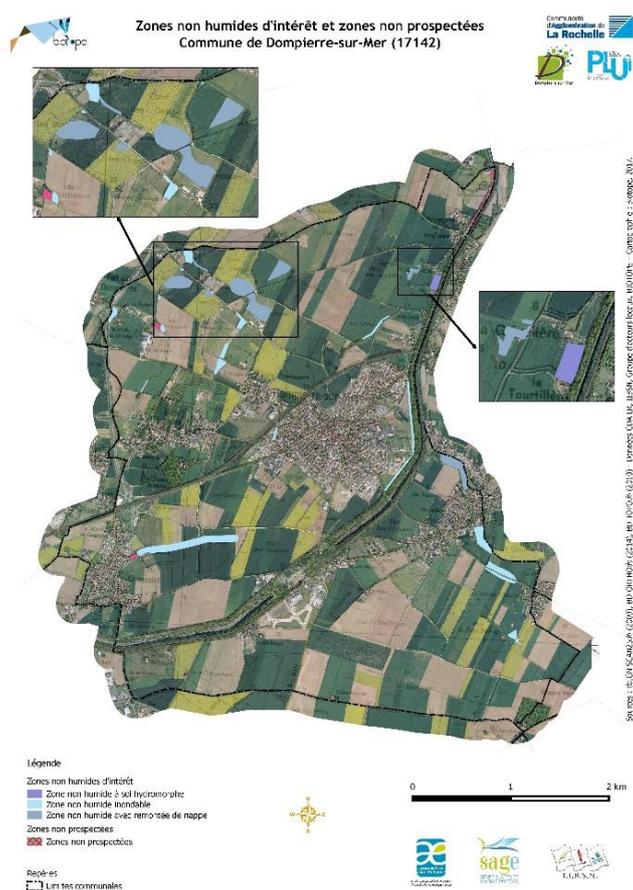


Figure 5 : Cartographie des zones non humides d'intérêt et des zones non prospectées inventoriées sur la commune de Dompierre-sur-Mer.

En dehors du périmètre de marais gérés, une mare a été observée à Chagnolet non loin d'une zone humide (alimentation possible par des sources). Un plan d'eau a également été observé au Fief de Beau-Lieu.

Moins de 500 m de réseau hydrographique complémentaire ont également été ajoutés au réseau existant (Figure 6). Celui-ci était d'ores-et-déjà bien connu par la CDA.

Signalons également la présence de plusieurs observations ponctuelles liées à des espèces remarquables et/ou protégées :

- 1 station de Renoncule à feuilles d'ophioglosse (*Ranunculus ophioglossifolius*), protégée nationale et inscrite sur la liste rouge de espèces végétales menacées en Poitou-Charentes ;
- 1 observation d'Ecureuil roux en bordure du canal de Marans ;
- 1 observation de Huppes fasciées (Figure 7).

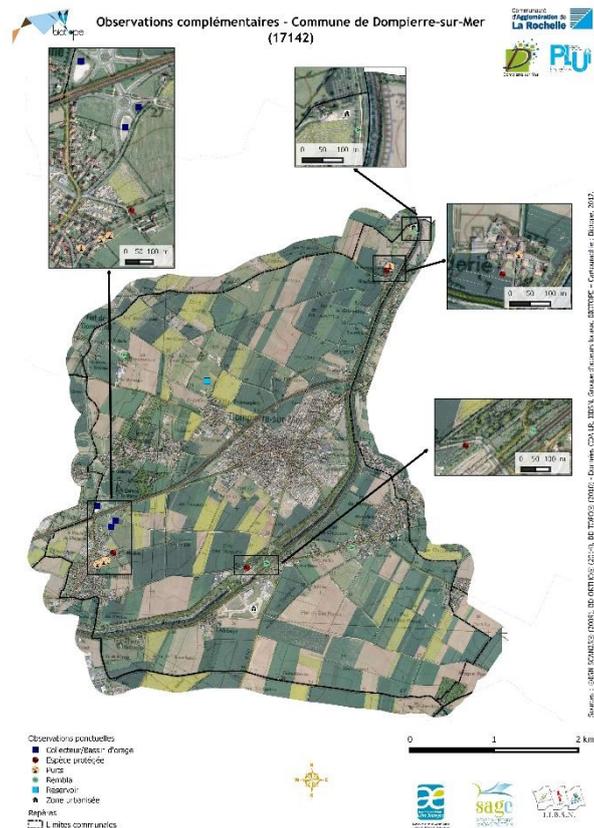
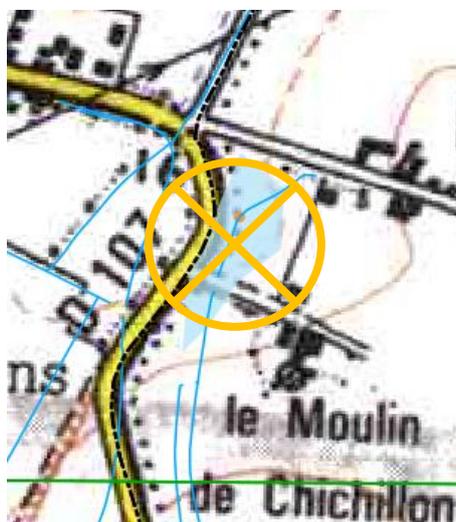


Figure 6 : Cartographie des plans d'eau et du réseau hydrographique recensés sur la commune de Dompierre-sur-Mer

BILAN PLANCHES PAR PLANCHES - REMARQUES DU GROUPE D'ACTEURS

Les échanges relatifs à la commune sont présentés dans le même ordre que lors de la réunion. Les planches non citées ci-dessous n'ont fait l'objet d'aucune remarque.

- Planche 3 : une zone inondable a été observée en bordure de commune de Saint-Xandre au Moulin de Chichillon. Celle-ci n'a pas lieu d'être. Elle correspond à une ancienne zone de débordement qui n'existe plus depuis les travaux réalisés sur les fossés.

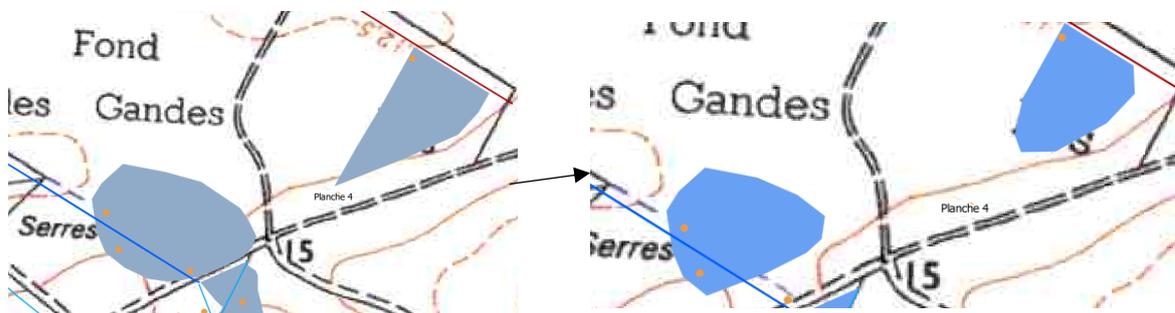


De même la zone de remontée de nappe des Bourneries n'existe pas.



Extraits de l'atlas de Dompierre-sur-Mer (avant/après) – planche 3

- Planche 4 : certaines zones inondables couvrent une surface plus importante qu'en réalité. Elles ont été retracées selon les dires d'acteurs lors de la réunion.



Extraits de l'atlas de Dompierre-sur-Mer (avant/après) – planche 4

La zone inondable signalée au niveau des Varennes au sud des deux autres est confirmée par la photo-aérienne ci-dessous. Elle a été réduite toutefois dans sa partie sud.



Extrait de l'atlas de Dompierre-sur-Mer – planche 4



Photo aérienne prise en 2013

- Planche 8 : le plan d'eau signalé au niveau du Fief de Beau Lieu est en réalité un bassin d'orage. Il sera remplacé par le symbole adapté.
- Planche 10 : une zone inondable est signalée au niveau d'un lotissement aux Dimeries. Il s'agit en réalité d'un bassin d'orage. Il sera remplacé par le symbole adapté.



Extraits de l'atlas de Dompierre-sur-Mer – planche 10

- Planche 18 : Rien n'est à signaler sur ce secteur. Il s'agit d'un point haut sur lequel on trouve encore des traces d'un ancien aérodrome au niveau de la ferme de Gatebourse.
- Planche 19 : une zone inondable est à vérifier à l'aide des campagnes de photo-aériennes de la CDA de la Rochelle. Cette dernière a été vérifiée et confirmée sur une photo aérienne prise en 2013.



En l'absence de questions et/ou remarques, la séance est clôturée.

Prochaines étapes

La plupart des modifications ayant été faites en direct lors de la réunion, l'inventaire des zones humides, des zones non humides d'intérêt et des plans d'eau est considéré comme représentatif du territoire par les acteurs présents.

Aucun retour de terrain n'a été jugé nécessaire par les participants. Les modifications apportées concernent en effet le tracé de certaines zones inondables qui n'ont plus lieu d'être ou sont trop étendues par rapport à la réalité de terrain ainsi que sur des erreurs de typologie relatives des plans d'eau qui sont des bassins d'orage ou bassins pluviaux.

Validé sur le principe par le GAL, l'inventaire sera soumis au Conseil municipal pour délibération et approbation. Le dernier conseil municipal de l'année ayant un ordre du jour chargé, l'inventaire sera présenté aux élus au premier conseil municipal de l'année.

Étant donné que la commune de Dompierre-sur-Mer est située dans le périmètre du SAGE Sèvre Niortaise - Marais Poitevin, l'inventaire a fait l'objet d'un suivi par l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise et sera présenté et soumis à validation de la Commission Locale de l'Eau du SAGE durant le premier semestre 2018.